Pôle emploi ou Pôle roumain ?

23/04/2014 à 21h14

[extraits] Depuis le 1er janvier dernier, Pôle emploi fait face à un afflux de travailleurs roumains. Combien sont-ils ? Impossible à savoir car leurs entrées en France ne sont pas comptabilisées par le ministère de l'Intérieur. « De telles statistiques ne sont pas réalisées pour les étrangers citoyens d'États membres de l'Union européenne ».

Témoignages d'employés de Pôle emploi au bord de l'implosion : « J'ai enregistré un homme de 62 ans qui ne parlait pas français et qui n'avait aucune formation. Sa chance de trouver un travail est quasi nulle » ; « Une femme est venue inscrire son père qui comprenait à peine ce qui se passait .» « Les flux sont importants.

> *Il s'agit surtout d'hommes, roumains, voire bulgares, dans la force de l'âge. Mais qui ne parlent pas français et sont même parfois analphabètes. Ils viennent accompagnés de bénévoles d'associations qui traduisent pour eux. »*

Pourquoi un tel engouement ? Parce qu'une telle inscription permet d'obtenir nombre d'avantages, notamment **des formations en « français langue étrangère »** (sic), des cours d'alphabétisation, **l'ouverture à des droits aux aides sociales accordées par les communes** : *«aides qui vont de la gratuité des transports en commun à celle de la cantine pour les enfants, en passant par l'inscription à une épicerie sociale* ».

Sans parler du **système de santé français** et surtout de la possibilité de surseoir à une éventuelle reconduite au pays natal. *« En pratique, si un ressortissant européen démontre qu'il a cherché un emploi, qu'il a envoyé des CV, le délai de six mois est prolongé »,* indique Lise Faron, membre de la CIMADE.

bvoltaire.fr – merci Microlibats